

— la délimitation à travers le territoire des zones destinées aux usages agricoles, de façon à préserver les terres les plus aptes à l'agriculture,

— la mise en œuvre de toute une série d'actions et mesures visant à préserver les terres agricoles,

— l'occupation de l'espace en conformité avec la politique d'aménagement du territoire, c'est-à-dire une occupation intégrée dans tous les plans de développement,

— la mise en œuvre d'un vaste programme visant la mise en valeur des terres, la conservation du capital foncier par le drainage et la lutte contre l'érosion, l'extension du patrimoine forestier lié aux grands projets agricoles et la protection des bassins versants des barrages,

— un effort particulier pour la restauration des plaines et périmètres irrigués du Nord et leur utilisation pour le développement de certaines cultures nécessaires,

— pour les régions et zones demeurées jusqu'ici dans une situation marginale ou inexploitée, des mesures visant l'extension et l'accroissement des surfaces agricoles utiles,

— les zones de montagnes, soumises aux méfaits de l'érosion, devront tout particulièrement bénéficier des actions tendant à préserver leurs importantes potentialités humaines, foncières et hydriques,

— dans les zones à vocation forestière, les travaux de reboisement seront poursuivis, diversifiés et intensifiés et accorderont une place prépondérante aux essences nobles et performantes qui participent réellement au développement industriel du pays ou dans l'augmentation de la production alimentaire de façon générale,

— l'aménagement de superficies forestières, afin de garantir leur pérennité et d'assurer leur valorisation.

3 — Aménagement et mise en valeur des zones steppiques

Ce milieu est constitué de vastes territoires dont la nécessaire protection constitue, pour le pays, la garantie contre une désertification menaçante.

La steppe a eu à subir, durant des décennies, un véritable processus de dégradation qui s'est progressivement transformé en une destruction massive du couvert végétal de cette immense partie du territoire national.

L'accroissement du troupeau ovin et sa sédentarisation désordonnée, l'absence de mise en valeur des terres, l'inexistence d'un statut approprié susceptible de protéger les parcours et une pratique généralisée de l'embouche, ont vu leurs effets se cumuler pour accélérer le processus de dégradation du tapis végétal.

La politique de développement rural s'assigne pour objectifs, dans la steppe et les terrains de parcours, l'organisation du pastoralisme, sur la base de rapports

socio-économiques nouveaux, la réhabilitation sociale et le relèvement du niveau de vie des petits éleveurs et la modernisation de leurs moyens de production ainsi que la sauvegarde rationnelle des parcours.

Ainsi, le problème de la désertification, l'avance du désert, en particulier, commandent d'accorder la priorité aux programmes visant la préservation du couvert végétal ainsi que son extension, dans le cadre d'une politique de développement judicieuse recourant à des essences particulières associant les éleveurs dans toutes ses étapes.

L'aménagement intégré de ces vastes étendues doit également tenir compte des préoccupations économiques à travers un choix judicieux des interventions.

Sur un autre plan, la steppe se caractérise aussi par la présence de potentialités importantes, telles que les eaux souterraines et de ruissellement, des terres aptes à recevoir des cultures fourragères, des zones agricoles et surtout l'alfa dont l'utilisation à des fins d'alimentation de bétail gagnerait à être étudiée, analysée et encouragée et ce, en plus de son rôle essentiel comme matière première pour l'industrie cellulosique.

L'ensemble de ces actions doit s'inscrire dans des plans directeurs d'aménagement, définis dans l'espace et dans le temps et régulièrement évalués, afin d'introduire les correctifs nécessaires et mettre en valeur les aspects positifs des diverses expériences.

4 — Mise en valeur des terres dans le Sud

La véritable richesse que recèle le Sud ne réside pas seulement dans le pétrole et le gaz renfermés dans son sous-sol, mais aussi dans les perspectives qu'il ouvre, dans l'avenir, pour l'agriculture et, partant, pour l'implantation de l'homme qui pourra ainsi y faire fructifier les résultats de son travail, de sa compétence et de son génie.

En effet, les immenses ressources en eau et les vastes terres qui se trouvent dans ces contrées devront, dans un cadre planifié, être mobilisées et exploitées à grande échelle, en utilisant les techniques les plus modernes, en vue d'assurer une production agricole intensive et diversifiée qui participe à la réalisation progressive de l'autosuffisance alimentaire et permet la transformation profonde de cette partie du territoire.

La culture du palmier-dattier qui représente une grande richesse nationale, fera l'objet d'actions spécifiques pour sa sauvegarde, son renouvellement et son extension.

L'action de vulgarisation, ajoutée à l'apport des moyens de production, devrait permettre, avec des mesures d'encouragement adéquates, de transformer l'agriculture saharienne en une agriculture plus productive.

L'élevage peut avoir une place importante dans la mesure où l'on sélectionne des espèces et des races s'adaptant au milieu et des modes d'élevage convenant avec les données climatiques de la région.